

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/097 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DEMANDE D'INSTAURATION D'UNE CONCERTATION PERMANENTE ENTRE LE RECTORAT ET SES INSTANCES ACADEMIQUES ET LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE CONCERNANT LA QUESTION DES DOTATIONS HORAIRES GLOBALES (DHG)

---

#### SEANCE DU 31 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Vanina BORROMEI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CASALTA Mattea, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, LACOMBE Xavier, MURATI-CHINESI Karine, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel  
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph  
Mme GUIDICELLI Lauda à Mme PONZEVERA Juliette  
Mme GUISEPPI Julie à Mme PROSPERI Rosa  
M. LEONETTI Paul à M. BENEDETTI François  
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. MONDOLONI Jean-Martin à M. LACOMBE Xavier  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme BORROMEI Vanina  
Mme POLI Laura Maria à M. TOMASI Petr'Antone  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle  
M. SANTINI Ange à M. ROSSI José  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SIMEONI Marie

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, CANIONI Christophe, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, CORDOLIANI René, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Maria, NADIZI Françoise, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TATTI François, TOMA Jean.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 60,
- VU** la motion déposée par M. François BERNARDI, au nom du groupe « Femu a Corsica »,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la délibération n° 17/021 AC de l'Assemblée de Corse donnant mandat au Président du Conseil exécutif de Corse pour négocier auprès du ministère de l'éducation nationale la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse,

**CONSIDERANT** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le plan lingua 2020 per a nurnalizzazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucietà bilingua,

**CONSIDERANT** que l'actualité de ces dernières semaines concernant plusieurs collèges de l'île entre particulièrement en résonance avec les travaux du Conseil exécutif de Corse et ceux de l'Assemblée de Corse,

**CONSIDERANT** que la concertation avec l'Etat telle que prévue par le statut de la Corse au sujet des moyens affectés à l'Académie n'a pu avoir lieu cette année,

**CONSIDERANT** que cette situation, combinée à l'inquiétude manifestée dans certains établissements rendent encore plus urgente l'ouverture de discussions avec l'Etat au sujet du cadre normatif spécifique dont l'Assemblée a voté le principe dans sa délibération adoptée lors de sa dernière session.

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'un statut normatif dont le principe a été voté par l'Assemblée de Corse dans la délibération n° 17/021 AC.

**DEMANDE** dans l'attente de cette mise en œuvre, une concertation permanente entre le Rectorat et ses instances académiques et le Conseil Exécutif, notamment sur la question des Dotations Horaires Globales des différents collèges concernés ».

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 mars 2017

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Vanina BORROMEI